



ANF – ASSOCIATION NEUCHATELOISE DE FOOTBALL

Commission technique et des Juniors

Modalités et directives Saison 2010 – 2011

Tour automne 2010

Préambule

**Chers dirigeants, chers entraîneurs,
Nous vivons à l'ère de l'informatique et la communication
immédiate. Merci de consulter régulièrement le site ANF.
Cela facilitera grandement votre travail !**

Le règlement des juniors de l'ASF, version janvier 2010, fait foi (à consulter sur www.football.ch → documentation → Règlements et formulaires.)

Les dispositions du règlement des juniors sont valables pour tous les joueurs en âge junior. Ceux-ci sont répartis comme suit :

- Football juniors : juniors A et B(foot à 11)
- Préformation : juniors C et D(foot à 11 et à 9)
- Football des enfants : juniors E et F. (foot à 7 et à 5)

Catégories d'âge / ASF/juin 2010 – juin 2011

- Joueurs juniors A/01.01.1991 - 31.12.1993
-
- Joueurs juniors B/01.01.1994 - 31.12.1995
-
- Joueurs juniors C/01.01.1996 - 31.12.1997
-
- Joueurs juniors D/01.01.1998 - 31.12.1999
Filles D ANF (2001 – 1996)
- Joueurs juniors E/01.01.2000 - 31.12.2001
-
- Joueurs juniors F/01.01.2002-31.12.2003

Sous la dénomination de « joueurs » et « juniors », la dénomination de « joueuses » et « juniors filles » est comprise.

Composition des groupes, calendrier coupe et championnat

Conformément à l'art. 25, ch. 2 du règlement des juniors ASF, il ne peut être recouru contre les décisions touchant la composition des groupes, l'administration et le déroulement du championnat. Pour le tour de printemps 2011, seuls les résultats seront pris en compte, sauf cas exceptionnels. La CT est seule compétente pour décider de la formation des groupes. Elle peut tenir compte de situations exceptionnelles.

La Commission technique et Juniors de l'ANF se réserve le droit de modifier lesdites modalités et le calendrier et de les adapter selon ses besoins.

Veillez vous référer aux compétitions ainsi qu'à la **grille** définitive des matchs de coupe et championnat du 17.07.2010 (DDM), sur site www.football.ch/ ANF/Football des juniors

Aucune demande de congé ne sera accordée durant la période du championnat. Merci d'en tenir compte aussi lors de l'organisation de vos tournois. A la demande de plusieurs clubs et aussi de la commission d'arbitrage juniors D, le 1^{er} tour des championnats E et D a été reporté au samedi 28 août 2010. Une journée de remplacement a été fixée au mercredi 29 septembre 2010.

Pour les juniors A à C + le groupe 1 juniors D, le championnat débute le samedi 21 août et se termine le samedi 13 novembre 2010.

Catégories

1. Coca Cola juniors League A – B – C

Gérance des groupes 7 : juniors A par l'ANF, juniors C et B par l'AFF

Selon les directives/ prescriptions d'exécution du DT de l'ASF et prescriptions d'exécution de l'ANF/ version juillet 2010.

Relégation semestrielle de la CCJL A, B, C dans les groupes cantonaux.

Promotion semestrielle: **confirmation à l'ANF au plus tard le 15.11.2010**

2. Juniors A – B – C/ remarques générales

Les groupes du 1^{er} degré " promotion" sont réservés à des équipes qui visent l'ascension en CCJL. Une équipe du 1^{er} degré, déjà représentée en CCJL A – B – C au sein du même groupement, ne peut pas être promue, sauf si l'équipe reléguée provient du même groupement.

Les matches de juniors A – B – C se déroulent le samedi après-midi, sauf accord entre les deux clubs.

Les juniors A/B qui évoluent ponctuellement avec les actifs peuvent également jouer dans leur catégorie en juniors cantonaux.

Les juniors qui évoluent en CCJL peuvent également jouer dans le championnat cantonal.

Les juniors d'un groupement peuvent jouer dans toutes les équipes du groupement dans leur catégorie respective. Les juniors A et B peuvent évoluer dans le football des adultes (actifs), mais uniquement dans le club du passeport d'origine.

3. Juniors « A » - 14 équipes

Match aller – les 3 premiers des groupes 1 et 2 formeront un groupe " promotion".

Comptes à zéro.

Le 1^{er} du groupe "promotion" monte en CCJL A.

4. Juniors « B » - 21 équipes

Match aller – les 6 premiers du groupe 1 formeront un groupe " promotion". Les équipes conservent les points acquis.

le 1^{er} du groupe " promotion" est promu en CCJL B.

Le dernier du groupe 1 formera un groupe de 5 équipes avec les 2 premiers des groupes 2 et 3 – matchs aller, comptes à zéro.

5. Juniors « C » - 30 équipes

Match aller-retour dans le groupe 1 – le 1^{er} du groupe " promotion" monte en CCJL C.

Les 4 premiers du groupe 2 et les 4 derniers du groupe 2 formeront deux groupes séparés. Les équipes gardent leurs points – matchs aller.

6. Juniors « D » - 54 équipes (foot à 9)

Groupes 1 à 7: matchs aller-retour Groupes 8 et 9: matchs aller.

Groupe 9: composé de 3 équipes féminines.

Pas de titre de champion.

Obligation aux clubs de jouer sur le terrain en longueur (16m – 16m).

Les matches se joueront en priorité le samedi matin.

Possibilité de jouer le vendredi soir. Pour le samedi après-midi, les matches ne pourront être joués qu'avec l'accord de l'adversaire.

Exception : pas besoin de l'accord de l'adversaire pour fixer un match en début d'après-midi lors de l'organisation d'un tournoi/animation en juniors F.

Tous les matches sont arbitrés par des arbitres du service d'arbitrage juniors D.

Rappels :

a) Les buts sont fixés au sol ou lestés. L'arbitre ne commencera pas le match si tel n'est pas le cas.

b) Seuls les entraîneurs et les joueurs remplaçants prennent place sur le banc, respectivement le long de la ligne de touche. TOUTES les autres personnes doivent impérativement se trouver derrière les barrières. Aucune personne n'est admise derrière les buts, dans les 16 m.

c) Le marquage et les dimensions des terrains sont à respecter (selon directives ASF et ANF). Des contrôles seront effectués et les fautifs sanctionnés.

Participation obligatoire au championnat officiel en salle durant la pause hivernale.

7. Juniors « E » - 59 équipes (foot à 7)

Organisation de matches sans titre de champion.

Arbitrage : par les clubs, ou selon concept ANF par des candidats arbitres pour jun. D.

Les passeports sont obligatoires pour tous les joueurs dès le samedi 2 octobre 2010 ! Aucun joueur ne pourra jouer si le club n'est pas en possession de son passeport !

Des contrôles seront effectués.

Cartes de matches : les cartes officielles des matches pour juniors E (= rapport de match) doivent être dûment remplies et envoyées par le club recevant le jour du match en courrier A pour parvenir le mardi qui suit à l'ANF.

A défaut, le club recevant sera pénalisé d'une amende de Fr. 20.- En cas de récidive, Fr. 50.-

Rappel

- a) Les buts sont fixés au sol ou lestés. L'arbitre ne commencera pas le match si tel n'est pas le cas.
- b) Le marquage et les dimensions des terrains sont à respecter (selon directives ASF et ANF). Des contrôles seront effectués et les fautifs sanctionnés.

Juniors « F » - 43 équipes (foot à 5)

Tournois/animations selon grille spécifique 07/2010.

Les équipes qui participent aux tournois/animation selon le calendrier en respectent les modalités. Séance d'infos aux entraîneurs le 23 août 2010. Convocation sur site www.football.ch

Les F de 2^{ème} année (2002), au bénéfice d'un passeport ASF, peuvent évoluer en juniors E.

Autres prescriptions

Conditions pour avancer un match (juniors A à E)

Un changement de date n'est possible que pour..... **avancer un match !**

Les conditions sont les suivantes :

- obtenir l'accord de l'adversaire/ prendre contact avec l'entraîneur adverse!
- informer l'ANF **au minimum 14 jours avant la nouvelle date** au moyen du formulaire adéquat (fax 032 853 22 48). Pour un gain de temps, un formulaire rempli séparément par chaque équipe est accepté. Un match fixé au samedi et avancé au vendredi n'est pas soumis à une demande. Passé ce délai de 14 jours, il ne sera plus possible de changer de date.

Dans toutes les catégories, un match ne peut en aucun cas être reporté à une date ultérieure.

Matches renvoyés/renvois pour terrain impraticable (Jun. A à E):

Vous envisagez le renvoi d'un match (uniquement pour terrain impraticable !) :

Informez au plus vite la permanence ANF au 079 237 19 709.

Le responsable ANF pourra venir inspecter ou faire inspecter le terrain et, le cas échéant, proposer d'inverser l'ordre de la rencontre.

Le club qui a obtenu l'autorisation du renvoi de la part du responsable ANF doit immédiatement :

- 1) aviser son adversaire par tél. et tenter d'inverser la rencontre (aller jouer le match chez lui)
- 2) si l'inversion n'est pas possible, lui indiquer directement la nouvelle date du match (lequel doit se jouer dans les 10 jours qui suivent la date du renvoi)
- 3) aviser l'arbitre par téléphone.
- 4) confirmer jusqu'au mardi à 14h00 la nouvelle date à l'ANF au moyen du formulaire « refixation de match renvoyé » – par fax 032 853 22 48 ou par e-mail à : anf@football.ch
- 5) En cas de nouveau renvoi, le match sera obligatoirement fixé à la semaine suivante.

Renvois intempestifs

Les clubs, dont les renvois en juniors A, B, C et D n'ont pas fait l'objet d'une demande préalable écrite à la Commission technique et Juniors ou n'ont pas respecté la marche à

suivre, **seront amendés de Fr. 100.- et, en cas de récidive, de Fr. 200.-. Le forfait peut même être prononcé en plus de l'amende.**

Modalités en cas d'égalité

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes pour la désignation d'un champion de groupe ou pour la désignation d'un relégué, le règlement de jeu de l'ASF, art. 7, est applicable, soit :

- « Pour établir le classement des équipes d'un groupe sont déterminants :
- le nombre de points acquis
 - la meilleure différence de buts
 - le plus grand nombre de buts marqués
 - la différence de buts marqués dans les matches entre les équipes concernées qui sont à égalité de points
 - le classement du fair-play/ trophée Jean Ceschini
 - le plus grand nombre de buts marqués "à l'extérieur »
 - le tirage au sort

Si, par la suite de conditions défavorables ou pour d'autres motifs, le championnat devait être interrompu, les équipes reléguées ou promues le seront sur la base des classements établis au moment de l'arrêt du championnat.

Fair Play/ be tolerant/ A – B - C

Les joueurs, entraîneurs et dirigeants se réfèrent aux chartes fair-play en vigueur au sein de l'Association. Ils jouent le jeu et font preuve d'un grand fair-play avant, pendant et après les matchs! **Le rôle des dirigeants est à cet égard primordial!**

Dans les catégories A, B et C, le capitaine de chaque équipe doit aller en fin de match signer, en toute indépendance, le rapport « Fair Play » établi par l'arbitre.

Concept ASF « be-tolerant » : les équipes les moins bien classées selon la compétition Fair-play Jean Ceschini des catégories C, B et A seront désignées par la CT et Juniors et la Commission d'arbitrage à la fin du 1^{er} tour pour des matches du 2^{ème} tour! La CT peut en tout temps et selon les circonstances convoquer des équipes pour un match de championnat "be tolerant".

Cas non prévus

Les cas non prévus par les présentes modalités/directives seront tranchés par la Commission technique et Juniors dans le respect de l'équité sportive, du fair-play et en regard des prescriptions réglementaires ASF et des présentes directives.

CT et Juniors ANF

Les Hauts-Geneveys, le 19 août 2010/pb